



Rapport d'activité 2006

Le fonctionnement de l'association

Le bilan des activités

Les perspectives

Le mot du Président



L'observatoire du bruit en Ile-de-France, Bruitparif, vous propose son premier rapport d'activité. C'est une étape importante dans la vie de cette association indépendante devenue un partenaire incontournable des acteurs publics et des citoyens franciliens.

Que de chemin parcouru depuis la fin de l'année 2004, date de la création de Bruitparif, née d'une volonté politique partagée par la Région Ile-de-France, l'Etat, tous les départements de notre région mais aussi par les activités économiques concernées par le bruit, les organismes et associations s'intéressant aux nuisances sonores. Je tiens particulièrement à remercier leurs différents représentants qui ont le souci d'œuvrer dans un esprit constructif et en particulier les collectivités qui apportent les moyens nécessaires à un travail de qualité. Améliorer l'environnement sonore de nos concitoyens demeure l'objectif commun de notre action et je crois que ce premier bilan montre que nous allons dans la bonne direction.

Ce rapport nous rappelle que l'assistance aux collectivités franciliennes, en relation notamment avec la mise en œuvre de la directive européenne sur le bruit dans l'environnement, est devenue effective. Il met également l'accent sur la campagne de mesures, la première à cette échelle, dont nous avons les premiers résultats. Notre association, au service des franciliens, diffuse par une communication adaptée et transparente des informations objectives sur l'environnement sonore. Cet aspect est d'une utilité certaine pour les acteurs du bruit mais aussi pour le public.

Ce rapport n'est donc pas qu'un simple bilan. C'est aussi l'expression d'une équipe soudeée et compétente qui remplit efficacement sa mission, une mission de service public dans un domaine où les attentes sont nombreuses car, ne l'oublions pas, le bruit est la première gêne quotidienne exprimée par les franciliens en terme de pollution. Il ouvre des perspectives vers la mise en place d'un nouvel outil, celui d'un observatoire permanent du bruit en Ile-de-France.

Pascal MAROTTE
Président de Bruitparif

SOMMAIRE

| | |
|---|--------------|
| <u>1. Le fonctionnement de l'association en 2006</u> | p. 1 |
| Ses missions | p. 1 |
| Ses membres | p. 1 |
| Le budget | p. 2 |
| L'équipe 2006 | p. 3 |
| La sécurité | p. 4 |
| Informatique : la mise en place d'une infrastructure de qualité | p. 5 |
| | |
| <u>2. Le bilan des activités en 2006</u> | p. 6 |
| L'assistance aux collectivités territoriales | p. 6 |
| Les actions d'information sur la directive européenne | p. 6 |
| Les actions de collecte et de traitement des données utiles à l'établissement des cartes de bruit | p. 7 |
| Les actions d'assistance au lancement et de suivi des projets | p. 8 |
| Bilan des actions | p. 8 |
| | |
| La préparation d'une vaste campagne de mesure du bruit | p. 9 |
| Les objectifs de la campagne | p. 9 |
| La mise au point du plan d'échantillonnage | p. 10 |
| La logistique de la campagne | p. 10 |
| Le lancement de la campagne de mesure | p. 10 |
| | |
| Les actions de communication | p. 12 |
| Interventions extérieures | p. 12 |
| Manifestations publiques | p. 12 |
| Echos dans les médias | p. 13 |
| Supports d'information | p. 13 |
| Demandes spécifiques | p. 14 |
| | |
| La participation à des expertises | p. 14 |
| Participation à l'étude régionale « Bruit et Santé » | p. 14 |
| Participation à la révision du SDRIF | p. 14 |
| Participation au Plan Régional Santé Environnement | p. 14 |
| Adhésion de Bruitparif à l'association Acoucité | p. 15 |
| Participation au projet européen SILENCE | p. 15 |
| | |
| <u>3. Les perspectives</u> | p. 16 |
| Poursuite des actions d'assistance aux collectivités locales | p. 16 |
| Réalisation de la campagne de mesure | p. 16 |
| Pré-configuration du réseau de mesure | p. 16 |
| Supports d'information | p. 17 |
| Poursuite de la participation de Bruitparif à des expertises | p. 17 |

Le fonctionnement de l'association en 2006

))) Ses missions

Créé à l'automne 2004, Bruitparif, Observatoire du bruit en Ile-de-France est une association loi 1901 qui a compétence sur l'ensemble du territoire régional et dont les missions sont de :

Caractériser la réalité de l'exposition au bruit des Franciliens et son évolution ;

Evaluer la gêne sonore par la prise en compte des recommandations des études bruit-santé et la participation à l'évolution des indicateurs de gêne ;

Développer les connaissances en matière d'évaluation et de gestion des nuisances sonores par la participation et le développement des coopérations et échanges régionaux, nationaux et internationaux ;

Diffuser les informations auprès des pouvoirs publics et des Franciliens ;

Eclairer les politiques publiques en matière de prévention des nuisances sonores ;

Favoriser les échanges entre les acteurs publics, associatifs et privés impliqués dans la lutte contre le bruit.

Pour cela, Bruitparif s'engage dans différentes actions :

Le développement et l'exploitation d'un réseau de mesure du bruit (stations fixes et mobiles) ;

La conception et la mise à jour d'une base de données d'informations sur le bruit en Ile-de-France ;

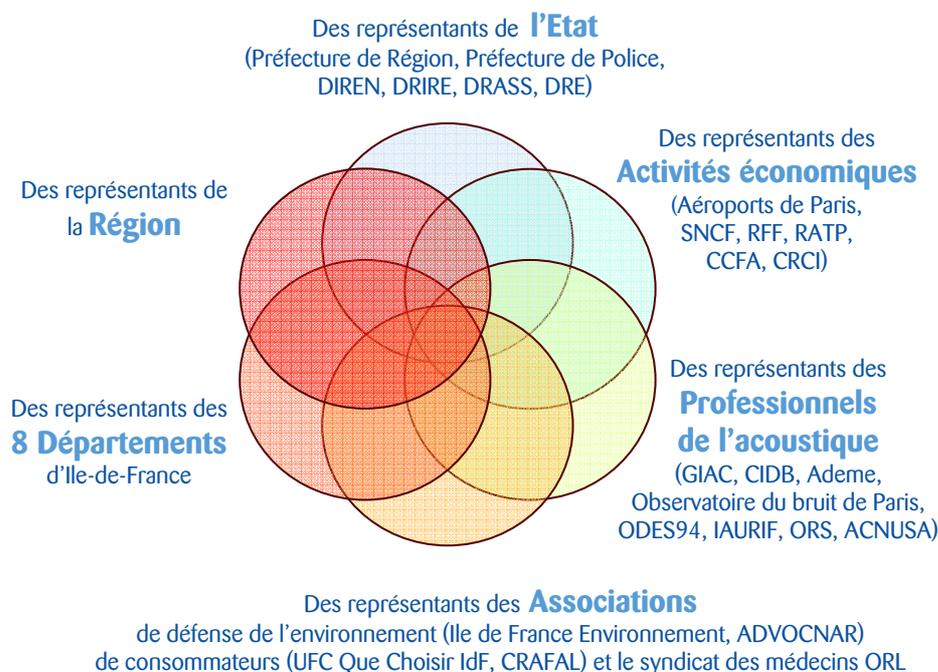
La réalisation de rapports de mesure, d'études ou de synthèses sur la base des différents éléments d'information scientifique et technique recueillis.

))) Ses membres

Les membres de Bruitparif sont regroupés en six collèges réunissant les principaux acteurs franciliens impliqués dans la lutte contre le bruit.

A la fin de l'année 2006, l'association Bruitparif compte ainsi 39 membres.

Ces différentes entités décident ensemble de l'orientation de la politique d'évaluation du bruit en Ile-de-France et des missions de Bruitparif.



Les différents collèges de Bruitparif

L'année 2006 a été marquée par l'adhésion de deux nouveaux membres au sein du collège des activités économiques : le **Comité des Constructeurs Français de l'Automobile (CCFA)** et **Réseau Ferré de France (RFF)**.

Les voix délibératives sont réparties de la façon suivante : un quart pour l'Etat, un quart pour la Région, une moitié pour les quatre autres collèges avec égalité entre collège, soit un huitième par collège.

LES MEMBRES DU BUREAU

Président

Pascal MAROTTE,
Conseiller régional, Groupe Les Verts

Trésorier

Maurice LOBRY,
Conseiller régional, Groupe Socialiste

Secrétaire

Jean-Luc LECOCQ,
Président du GIAC

1er Vice-Président

Anne VOISIN,
Représentant le Préfet de Région

Vice-Président Région

Daniel DESWARTES,
Membre du CESR

Vice-Président Départements

Jean-François BEL,
Vice-Président du Conseil Général 78

Vice-Président Activités

Michel Claude LORRIAUX,
Représentant d'Aéroports de Paris

Vice-Président Professionnels

Anne CHAVANON,
Présidente de l'ODES94

Vice-Président Associations

Simone NEROME,
Représentante d'IDFE

))) Le budget

Le budget de l'association pour 2006 s'est élevé à 750 384 € répartis en 435 384 € pour les dépenses de fonctionnement (y compris les amortissements) et 315 000 € pour le financement des investissements. Les recettes de fonctionnement obtenues en 2006 s'élèvent à 470 475 €, ce qui porte le budget total réalisé à 785 475 €. Bruitparif dégage ainsi un excédent de 35 091 €.

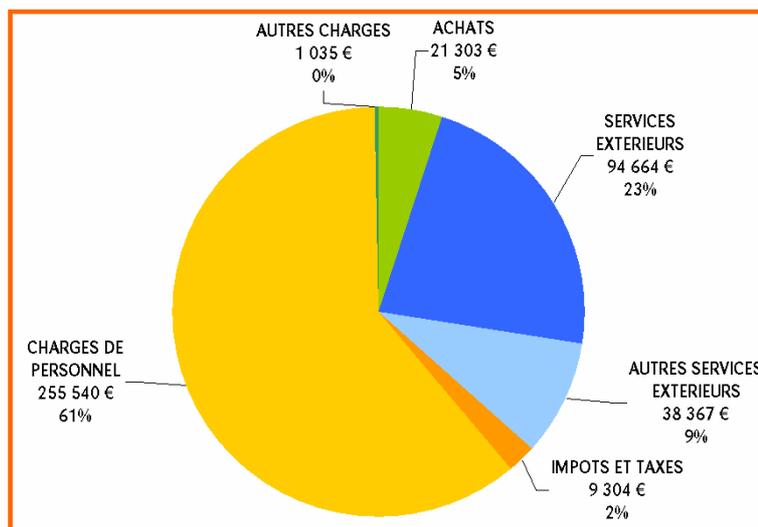
L'exercice 2006 correspond à la première année complète d'activité de la structure. Les dépenses sont donc en très forte hausse par rapport à 2005 (435 384 € en 2006 contre 107 205 € pour l'exercice précédent) où l'activité opérationnelle de l'association n'avait démarré qu'en septembre.

Les charges de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (hors amortissements) apparaissent relativement bien maîtrisées puisque celles-ci atteignent 420 213 € contre 436 321 € prévus au budget (- 4%).

Le poste « achats » s'élève à 21 303 €, soit 20% de moins que le budget prévisionnel. Il concerne surtout des dépenses en petits équipements nécessaires à l'exploitation des matériels de mesure acoustique et en fournitures administratives et informatiques.

Le montant des dépenses du poste « services extérieurs » est légèrement supérieur au budget prévisionnel (94 664 € contre 90 500 € prévus), soit +5%. Ceci est essentiellement lié au dépassement des frais d'études lié à la passation de commandes de prestations intellectuelles auprès d'experts en acoustique industrielle pour la participation à un groupe de travail « cartographie bruit industriel » ainsi qu'à certains frais complémentaires de sous-traitance en informatique engagés pour les besoins de traitement des données ferroviaires en liaison avec RFF.



Ventilation des charges de fonctionnement (hors amortissements) en 2006

Les dépenses du poste « autres services extérieurs » sont inférieures de 23 % par rapport aux prévisions budgétaires (38 367 € réalisés contre 49 431 € prévus). Les « frais postaux et de télécommunications » sont moindres par rapport aux prévisions budgétaires, le choix d'un opérateur privé permettant d'atténuer considérablement les dépenses grâce à la mise en place d'un système de téléphonie via internet. Enfin le poste « honoraires » est inférieur au budget prévisionnel, suite à la décision de réaliser un certain nombre de travaux comme la retranscription, la rédaction et la publication des actes du colloque du 5 avril 2006 en interne plutôt que par l'intermédiaire d'une société extérieure. Ce poste couvre donc essentiellement la provision relative aux coûts de prestation du commissaire aux comptes pour son intervention au titre de l'exercice 2006 ainsi que les honoraires de réalisation d'une infographie sur le bruit.

Le montant des « charges de personnel » (charges sociales comprises) est très proche du budget prévisionnel (+2%).

Les charges d'« impôts et taxes » liées aux charges de personnel s'élèvent à 9 304 € contre 17 798 € prévus au budget. Cette différence s'explique essentiellement par l'abattement (non budgété) de 5 551 € prévu

par la loi de finance 2006 pour les associations de loi 1901.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (hors reprise d'amortissements) dépassent de 18 983 € le budget prévisionnel suite essentiellement à l'adhésion en cours d'année de RFF (10 000 €) et à la mise en place du dispositif employ-tremplin à partir du mois de juillet 2006 (7 500 €).

La Région Ile-de-France a apporté un financement de 240 921 € représentant la plus grande partie du budget de fonctionnement (52.9%).

Les membres du collège des « autres collectivités territoriales » ont délivré le montant prévu des subventions, soit 120 000 €. La contribution des collectivités locales s'établit ainsi à 26.4 % du budget de fonctionnement.

La contribution des membres du collège des « activités économiques » s'élève à 55 000 € et dépasse pour 10 000 € les recettes prévisionnelles, suite à l'adhésion de RFF dans le courant de l'année. La contribution de ce collège au budget de fonctionnement de Bruitparif s'élève ainsi à 12.1%

Le collège « Etat » a apporté un financement de 30 000 € représentant 6.6 % du budget de fonctionnement. Le Ministère de la Santé via la DRASS a versé la totalité de la subvention prévue au budget.

Le collège des « professionnels de l'acoustique » et le collège des « associations de défense de l'environnement et de consommateurs » participent à titre symbolique au financement de Bruitparif et ont apporté la somme totale de 400 € (moins de 0.1 % du budget de fonctionnement).

Les revenus tirés de la subvention « emploi tremplin » perçue sur l'exercice 2006 s'élève à 7 500 €. Les produits financiers et autres produits s'élèvent à 1 483 €. Les « autres revenus » représentent ainsi 8 983 €, soit 2 % des recettes de fonctionnement.

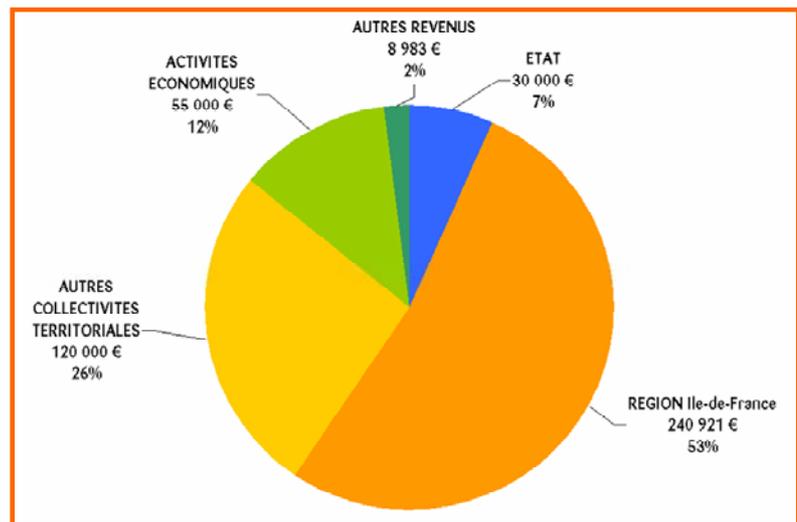
Le budget d'investissement

Le montant obtenu pour 2006 s'est élevé à 315 000 € et a été apporté en totalité, et ce, à titre exceptionnel, par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Les besoins en équipements destinés à la réalisation des campagnes de mesure du bruit représentent 52 % de nos prévisions budgétaires d'investissement, soit 165 000 €. Ce budget se décompose en 130 000 € pour l'acquisition de matériels acoustiques et en 35 000 € pour l'acquisition de deux véhicules de service.

Viennent ensuite les besoins en équipement informatique qui s'élèvent à 135 000 €, soit 43 % du budget prévisionnel d'investissement. Ces sommes allouées à l'informatique concernent l'acquisition des postes de travail de type PC et des logiciels bureautiques associés, d'un serveur de calcul pour les besoins de la modélisation acoustique, d'un système d'information géographique (SIG), de logiciels de modélisation, d'un serveur bureautique, d'un serveur de messagerie et d'un serveur de bases de données pour héberger les données de mesure. Enfin, des travaux de câblage et d'installation d'une baie informatique ont été réalisés afin de disposer d'un réseau informatique de qualité.

Un budget de 15 000 €, soit 5 % du budget prévisionnel, a également été alloué pour l'achat de données nécessaires à la mise en œuvre du SIG.



Répartition des recettes de fonctionnement par collèges en 2006

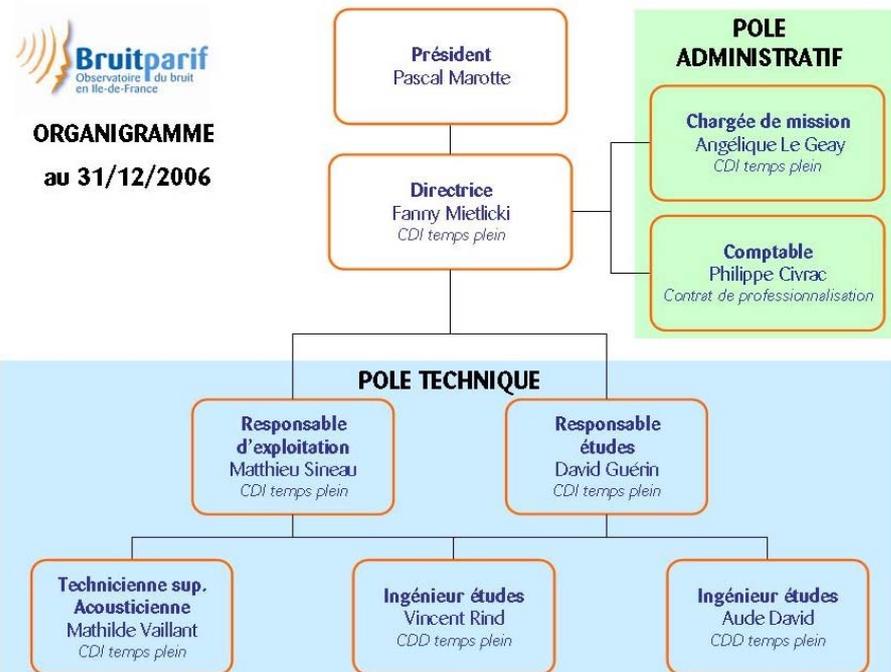
))) L'équipe 2006

L'équipe de Bruitparif a fortement augmenté au cours de l'année 2006, avec trois embauches en contrat à durée indéterminée :

- Un ingénieur acousticien, depuis le 20 février 2006,
- Une technicienne supérieure acousticienne, dans le cadre du dispositif régional emploi-tremplin, depuis le 17 juillet 2006,
- Un technicien supérieur acousticien, depuis le 20 novembre 2006.

L'équipe a par ailleurs été renforcée par la présence de stagiaires :

- une étudiante de l'Institut Européen des Sciences de l'Art (IESA), de février à mai 2006 ;
- une étudiante en Master Sciences de l'environnement, Spécialité qualité de l'air et lutte contre le bruit, Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, de mars à août 2006 ;
- un étudiant en Master Sciences de l'ingénieur – Spécialisation Acoustique Architecturale et Environnementale, Université de Paris VI, d'avril à août 2006 ;



- une étudiante en Master Urbanismes et Territoires, Institut d'Urbanisme de Paris, de juillet à septembre 2006 ;

- un élève en première année à l'École Centrale de Lille, de novembre 2006 à juin 2007.

L'association Bruitparif a également accueilli une élève de classe de 3^{ème} du collège Jean-Baptiste Clément de Dugny, dans le cadre d'un stage de découverte du monde professionnel.

Deux stagiaires ont été embauchés en contrat à durée déterminée de 6 mois, à l'issue de leur période de stage.

Le personnel de l'association Bruitparif est ainsi constitué de 8 salariés au 31 décembre 2006 contre 3 au 31 décembre 2005 : 5 en contrat à durée indéterminée, 2 sous contrat à durée déterminée et 1 en contrat de professionnalisation. Tous travaillent à temps plein. L'effectif se répartit en 4 hommes et 4 femmes avec une moyenne d'âge de 27 ans.

)))) La sécurité

En application du décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant modification de l'article L. 230-2 du code du travail, un plan d'évaluation des risques pour la santé et la sécurité du personnel a été élaboré au sein de Bruitparif. Ce document fait l'objet d'un recensement des risques identifiés au niveau de la structure. Pour chaque risque identifié, il est présenté d'une part, les actions mises en œuvre au cours de l'année et d'autre part, les solutions restantes à apporter.

Les principaux risques identifiés et pour lesquelles des actions ont été mises en œuvre dès 2006 sont les suivants :

Le risque incendie

Deux extincteurs, des avertisseurs manuels d'incendie et des détecteurs de fumée ont été installés au sein du



siège de l'association, au niveau du hall d'entrée et de la porte de service. Des extincteurs ont également été installés au sein des deux véhicules de Bruitparif.

Ces différents équipements font l'objet d'une vérification annuelle réalisée par la société Sicli.

Des plans d'évacuation au niveau du siège de Bruitparif ont été réalisés au regard des exigences du code du travail (n° d'urgence, point de rassemblement). Au niveau du siège social, un exercice d'évacuation est réalisé annuellement.

Il est prévu de former tout le personnel de Bruitparif au maniement des extincteurs au cours du premier semestre 2007.

Le travail en hauteur

Il s'agit des risques de chutes liés au travail en hauteur au niveau des sites de mesure où le matériel doit être positionné à une hauteur de 4 mètres environ par rapport au sol.

Un équipement de type échafaudage avec main courante conforme aux exigences de la sécurité du travail en hauteur a été acquis.



Une formation " Travail en hauteur " sera mise en place pour le personnel technique amené à travailler en hauteur au cours du premier semestre 2007.

La manipulation de batteries

Le personnel technique de Bruitparif est amené à manipuler des accumulateurs au plomb dans le cadre de la préparation ou de l'installation des équipements de mesure acoustique.

Une formation du personnel à la connaissance des risques associés à la manipulation des batteries et au respect des consignes, notamment

lors des opérations de charge et lors des phases de transport des batteries, sera dispensée à l'ensemble du personnel technique au cours du premier trimestre 2007.

Par ailleurs, un local technique approprié sera aménagé début 2007 au sein des locaux afin de disposer de la ventilation nécessaire à la mise en œuvre des opérations de charge simultanée de trois batteries.

L'intervention sur la voie publique

Il s'agit du risque d'accident corporel lié au fait que les personnels techniques soient amenés à intervenir sur la voie publique pour positionner du matériel de mesure. Le personnel intervenant sur la voie publique doit impérativement porter un gilet de sécurité réfléchissant. Il doit signaler clairement la zone d'intervention, afin d'assurer la sécurité des piétons et des véhicules.

Le risque lié au travailleur isolé

Il s'agit du risque lié au fait que des salariés soient amenés à intervenir seuls au niveau d'un site de mesure. Les adresses et plans d'accès aux différents sites de mesure sont tenus à jour au sein du siège de Bruitparif afin que ces derniers puissent être communiqués aux secours en cas de besoin. Deux téléphones portables ont par ailleurs été acquis par Bruitparif afin d'être mis à la disposition des personnels techniques amenés à intervenir sur site de mesure, leur permettant ainsi d'appeler plus facilement les secours et/ou la structure en cas d'accident.

La manutention de charges lourdes

Le personnel technique de Bruitparif est amené à soulever et déplacer des charges relativement lourdes comme des valises de mesure de bruit équipées notamment de batteries (masse totale d'environ 15 kg), des stations de mesure ou des ordinateurs. Un diable et un chariot roulant sont mis à disposition au niveau de la structure pour faciliter le transport de charges

lourdes. Les livraisons sont acheminées par le livreur directement dans les locaux de l'association.

Les déplacements en véhicules

Il s'agit des risques liés à la conduite sur route de l'ensemble du personnel amené à utiliser les véhicules Bruitparif ou les voitures de location qui leur sont mis à disposition.

Les véhicules de Bruitparif font l'objet d'un contrôle technique tous les deux ans. De même, une vérification régulière des véhicules a été mise en place sous la responsabilité du responsable d'exploitation.



Les déplacements de longue durée sont par ailleurs effectués soit à deux personnes, soit en transport en commun. Lorsqu'il n'y a pas de matériel à transporter et que le site est facilement accessible en transports en commun, le personnel est encouragé à préférer les transports en commun.

Autres risques

D'autres risques ont été identifiés comme pouvant survenir au niveau de l'association : risques de chute de plain-pied, risques liés à la chute d'objets, risques liés à l'éclairage et au travail sur écran, nuisances liées au bruit de la baie informatique et du photocopieur.

Pour pallier à ces différents risques, différentes actions ont été mises en œuvre : nettoyage des locaux deux fois par semaine, acquisition d'écrans plats anti-reflet pour les ordinateurs, mise en place d'un rideau acoustique pour la baie informatique et installation du photocopieur au sein de la cuisine de façon à limiter les nuisances sonores pour le personnel, acquisition d'une armoire à pharmacie vérifiée périodiquement pour l'intérieur

des locaux et de trousse de secours installées dans chacun des véhicules de l'association.

Une formation aux premiers secours AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) sera dispensée par la Croix Rouge à l'attention du personnel au cours du premier semestre 2007. Deux salariés recevront en outre une formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) en 2007.



)))) Informatique : la mise en place d'une infrastructure de qualité

L'année 2006 a été l'occasion de mettre en place l'infrastructure informatique nécessaire à la réalisation des premières actions de Bruitparif. Cette mise en place a été guidée par le souci de retenir les solutions les plus adaptées à une structure de petite taille souhaitant néanmoins disposer d'une infrastructure professionnelle sécurisée et permettant de mettre en œuvre les technologies de communication les plus avancées.

Des travaux de câblage ont été réalisés en début d'année 2006 dans les locaux afin de déployer un réseau informatique de 1 Gigabit ainsi qu'une baie informatique au niveau de l'entrée du siège. Un serveur bureautique basé sur le système d'exploitation Linux et un onduleur ont été acquis et configurés afin de disposer entre autres fonctions d'un serveur de fichiers, d'un serveur de mails et d'une gestion automatique des sauvegardes.

Le réseau interne Bruitparif est constitué de huit postes de travail fixes ainsi que de trois PC portables. Une station de travail de fortes capacités de calcul a également été acquise au cours de

l'été 2006 afin de servir à la mise en place du système d'information géographique (SIG) et des logiciels de calcul acoustique.

La téléphonie de Bruitparif utilise le câblage informatique (voix sur IP), ce qui a permis de faire l'économie de l'acquisition d'un autocommutateur téléphonique et de limiter de manière conséquente les coûts de communication.

En ce qui concerne le matériel d'impression et de photocopie, Bruitparif a opté pour une solution multi-fonctions avec la location (en formule crédit-bail) d'un photocopieur Canon (impression/photocopie/scanner).

Une première version du site web a été réalisée et hébergée auprès de la société OVH.



La baie informatique de Bruitparif comprenant un serveur bureautique, une baie de disques durs, un gestionnaire de sauvegardes, un serveur destiné à accueillir l'hébergement de la base de données des mesures acoustiques, un serveur d'application pour le SIG et les calculs de modélisation acoustique et un onduleur

Le bilan des activités en 2006

)))) L'assistance aux collectivités territoriales

Bruitparif a mis en place un vaste programme d'assistance aux collectivités locales, en relation avec le nouveau dispositif réglementaire introduit par la directive européenne 2002/CE/49.

Selon cette directive et sa transposition en droit français, le territoire complet de l'agglomération parisienne ainsi que toutes les grandes infrastructures de transports d'Ile-de-France doivent faire l'objet d'une évaluation du bruit par calcul avant le 30 juin 2007 afin d'identifier les situations les plus critiques et élaborer des plans de prévention du bruit dans l'environnement avant le 18 juillet 2008 de manière à réduire l'exposition des populations et à préserver les zones de calme.

Devant l'ampleur de la tâche et la proximité des échéances, Bruitparif a décidé de mettre en place un certain nombre d'actions afin de favoriser la coordination des différentes collectivités impliquées et leur apporter un soutien technique. Ce programme d'assistance entamé dès le début de l'année 2006 a comporté différents volets.

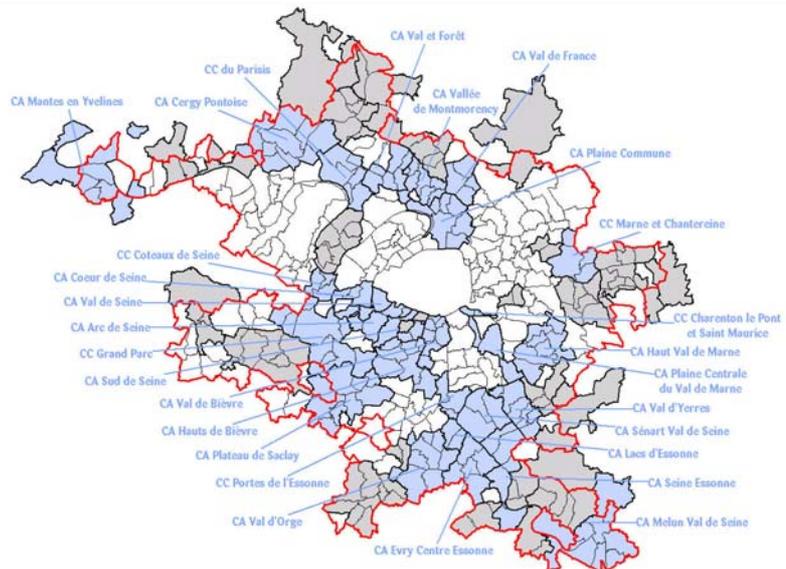
Les actions d'information sur la directive européenne

Différentes actions d'information ont été réalisées par Bruitparif afin d'informer les collectivités locales de l'agglomération parisienne de leurs obligations en matière de mise en œuvre de la directive européenne 2002/CE/49.

On peut citer notamment :

- La réalisation courant janvier 2006 d'un vaste mailing à destination des 396 communes et de la cinquantaine d'EPCI de l'agglomération parisienne pour leur rappeler les exigences de la directive et les échéances associées.

Carte des autorités compétentes
en charge de la mise en œuvre de la directive européenne 2002/CE/49
au niveau du territoire de l'agglomération parisienne

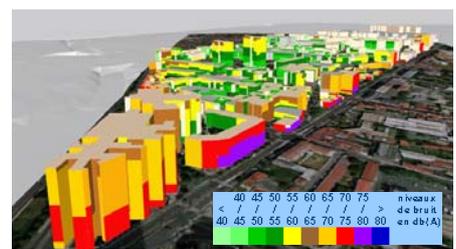


A l'échelle de l'agglomération parisienne, ce sont de l'ordre de 270 collectivités locales (communes ou établissements publics de coopération intercommunale « EPCI » ayant compétence en matière de lutte contre les nuisances sonores) qui doivent s'engager dans un processus de diagnostic du bruit sur leur territoire en y associant le public dans une démarche participative.

- L'organisation le 5 avril 2006 au Conseil Régional d'un colloque d'information et d'échange relatif aux implications de la directive en Ile-de-France (les détails de cette journée se trouvent en page 16). Ce colloque a réuni 180 personnes dont une centaine de personnes issues des collectivités territoriales franciliennes.

- La réalisation au cours du printemps 2006 d'une enquête de terrain auprès d'une cinquantaine de collectivités locales d'Ile-de-France qui avaient répondu favorablement à la sollicitation de Bruitparif, suite à l'envoi du mailing de janvier 2006. Cette enquête de terrain a permis d'approfondir les problématiques de bruit rencontrées par les collectivités, de recenser leurs actions pour lutter contre les nuisances sonores, leurs retours d'expériences, leurs projets d'aménagement ainsi que d'identifier leurs attentes par rapport à Bruitparif.

- L'organisation ou la participation à un certain nombre de réunions d'information sur la directive à destination des collectivités locales de l'agglomération parisienne : organisation de trois réunions à destination des collectivités locales concernées des Hauts-de-Seine, d'une réunion d'information à destination des collectivités locales concernées en Seine-et-Marne, participation aux réunions sur le thème de la directive européenne organisées par le Préfet et le Président du Conseil général du Val d'Oise ainsi que rencontres de nombreuses collectivités locales.



Extrait de la carte du bruit
du territoire de Seine-Saint-Denis
Source : Conseil Général 93

- La mise en place d'une rubrique dédiée à la mise en œuvre à l'échelle de l'Île-de-France de la directive européenne au sein du site internet de Bruitparif comportant des informations générales, la liste interactive des autorités compétentes et un forum d'échanges sur le sujet.



Copie d'écran du site internet de Bruitparif. Cette page permet aux collectivités de savoir si elles sont concernées par la mise en œuvre de la directive européenne.

Les actions de collecte et de traitement des données utiles à l'établissement des cartes de bruit

Devant la multiplicité des intervenants impliqués à l'échelle de l'agglomération parisienne dans la mise en œuvre de la directive européenne, Bruitparif a souhaité faciliter la tâche des collectivités locales vis-à-vis de la récupération des données utiles à l'établissement des cartes de bruit.

Bruitparif a ainsi travaillé dès le début de l'année 2006 au recensement des données utiles à l'établissement des cartes de bruit via la mise en place et la coordination de groupes de travail thématiques réunissant les principaux détenteurs de données (gestionnaires d'infrastructures : Réseau Ferré de France RFF, RATP, SNCF, Aéroports de Paris ADP) et services de l'Etat : Direction régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE), Service technique interdépartemental d'inspection des installations classées (STIIC), Direction Régionale de l'Équipement (DRE), Laboratoire Régional de l'Est Parisien (LREP), Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Bruitparif a notamment travaillé à faciliter l'accessibilité à ces données par l'établissement de conventions de mise à disposition des données pour les besoins de la cartographie du bruit.

Des conventions ont ainsi été signées entre Bruitparif et :

- l'IAURIF concernant la mise à disposition, pour les prestataires des collectivités locales, des données d'occupation du sol et de population utiles à la production et à l'exploitation des résultats des modélisations acoustiques ;
- la DRIRE Ile-de-France concernant la mise à disposition de la liste des installations classées soumises à autorisation à prendre en compte dans le cadre de la cartographie du bruit industriel et des éléments disponibles concernant leurs caractéristiques acoustiques ;
- RFF concernant l'assistance technique apportée par Bruitparif au sujet du traitement des données de circulations ferro-



viaires et les modalités de mise à disposition des données pour les collectivités locales ;

- Le Conseil Général du Val d'Oise concernant la mise à disposition des données de trafic routier dont dispose le conseil général pour les besoins de la cartographie du bruit.



Une convention est par ailleurs en cours de signature avec la DGAC concernant la mise à disposition des données de trafic des aéronefs utiles à la réalisation des cartes de bruit aérien.



Dans le processus de mise à disposition des données, Bruitparif intervient en tant qu'interface entre détenteurs de données et collectivités locales, ce qui permet de simplifier les procédures pour obtenir les données, de faire réaliser une économie de temps et d'argent aux collectivités locales et enfin d'assurer une cohérence au niveau des cartographies produites sur le territoire de l'agglomération.

Bruitparif a également assisté RFF de manière conséquente dans la phase de traitement de leurs bases de données des circulations ferroviaires. Ce travail de collaboration entre Bruitparif et RFF a permis de constituer les fichiers de trafic ferroviaire dont il est nécessaire de disposer en entrée des logiciels de calcul acoustique. Le travail a également été mené de telle sorte que la méthodologie développée et les développements informatiques réalisés puissent être réutilisés pour traiter les données sur l'ensemble du territoire national.



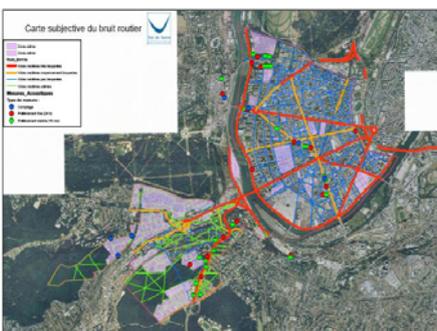
Bruitparif s'est par ailleurs engagé à travailler à la consolidation de la méthodologie d'estimation du bruit industriel dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne. Pour cela, Bruitparif a mis en place un groupe de travail réunissant la DRIRE, le STIIC, le LCPP, Bruitparif et deux experts en acoustique industrielle afin d'élaborer des recommandations méthodologiques sur cette question. Afin de tester de manière concrète les préconisations de ce groupe de travail, Bruitparif a passé convention avec la section acoustique du Laboratoire Central de la Préfecture de Police afin de réaliser une étude d'expérimentation sur un certain nombre de sites industriels sélectionnés en Ile-de-France.

Les actions d'assistance au lancement et de suivi des projets

Bruitparif est intervenu auprès de nombreuses collectivités locales de l'agglomération parisienne afin de leur fournir des conseils et une assistance technique vis-à-vis de la mise en place ou du suivi de leur projet de cartographie.

Parmi les actions principales, on peut citer :

- l'assistance à la communauté d'agglomération Val de Seine : conseils techniques et participation active aux réunions du comité de pilotage du projet ;

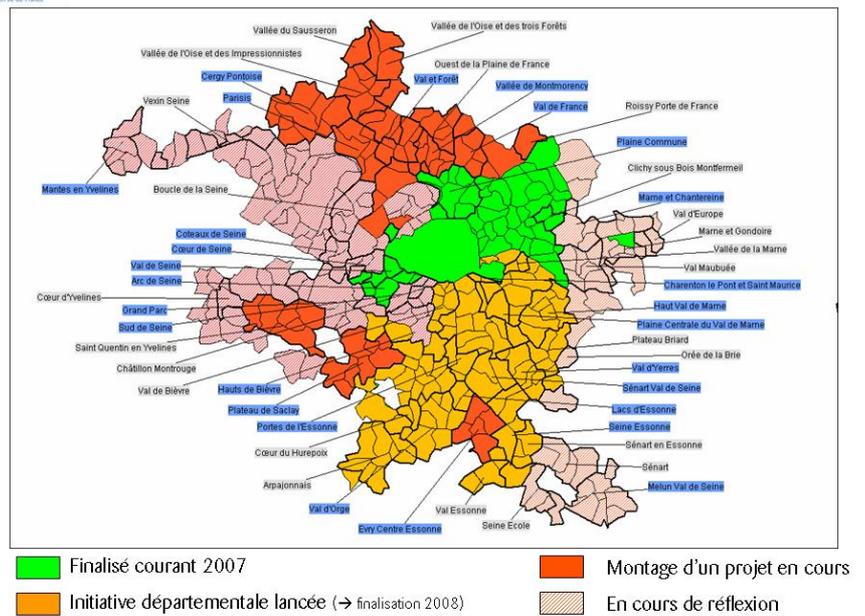


Carte subjective du bruit routier de Val de Seine

- l'assistance à un certain nombre de communes (Puteaux, Courbevoie, Nanterre, Neuilly...) ou EPCIs (Arc de Seine, Hauts de Bièvres...) : conseils techniques vis-à-vis de la rédaction



Etat d'avancement prévisionnel cartographie du bruit – Fin 2006



d'un cahier des charges et participation à diverses réunions de mise en place du projet ;

- l'assistance aux collectivités locales concernées sur le Val d'Oise et en Seine-et-Marne : rédaction d'un cahier des charges type et assistance technique au lancement du projet, participation aux réunions du groupe de travail et aux réunions préparatoires ;

- la participation aux réunions de comités de pilotage ou de suivi des projets départementaux de cartographie du Val de Marne et de l'Essonne.

Bruitparif a également favorisé l'extension du projet de cartographie lancé par le conseil général de Seine-Saint-Denis au territoire de Plaine-Commune et a mis en place un partenariat technique fort avec Plaine-Commune. Cette collaboration a pu se concrétiser par la participation de Bruitparif à l'élaboration du volet « bruit » du Plan communautaire de l'environnement publié le 30 mai 2006 par Plaine-Commune et la réalisation d'une enquête de perception au cours de l'été 2006 dans le cadre d'un stage encadré conjointement par Bruitparif et Plaine-Commune.

Bilan des actions

Grâce à ces différentes actions, Bruitparif a permis de faire progresser la prise de conscience des enjeux et implications de la directive européenne au sein des collectivités locales. Ainsi, au 31 décembre 2006, s'il apparaît vraisemblable que les échéances ne pourront pas être respectées sur une grande partie du territoire, il convient toutefois de souligner que la dynamique est à présent bien amorcée et qu'une grande partie du territoire fait l'objet d'initiatives de cartographie.



Extrait de la cartographie 2D et 3D du bruit routier publiée par la Ville de Paris en 2004. (source : Ville de Paris)

))) La préparation d'une vaste campagne de mesure du bruit

Après une préparation de plusieurs mois qui a réuni les différents acteurs travaillant dans le domaine de la lutte contre les nuisances sonores, Bruitparif a lancé à l'automne 2006 sa première vaste campagne de mesure.

Cette campagne de mesure couvre l'ensemble de la région Ile-de-France et devrait s'étendre sur une période d'un peu plus d'un an entre octobre 2006 et la fin de l'année 2007.

Pour la première fois, à l'échelle régionale, la problématique du bruit dans l'environnement est appréhendée en tenant compte des contextes de multi-exposition fréquents en zone urbaine. Il s'agit de secteurs où les Franciliens sont exposés à des sources de bruit multiples et de nature différente (bruit routier, ferroviaire, aérien, bruit des activités industrielles ou commerciales...). Cette approche est totalement en phase avec les nouvelles exigences

réglementaires européennes (directive 2002/CE/49 récemment transposée en droit français) qui vise à évaluer et gérer de manière globale le bruit dans l'environnement.

Les objectifs de la campagne

La campagne de mesure mise en œuvre par Bruitparif poursuit trois objectifs principaux :

- Mettre à la disposition de l'ensemble des Franciliens des clés de compréhension des phénomènes d'exposition au bruit à travers la documentation précise de situations réelles observables en Ile-de-France. Différentes typologies d'exposition au bruit seront renseignées et finement analysées : contextes d'exposition à une source de bruit dominante (trafic routier, ferroviaire, aérien, activité industrielle ou commerciale), contextes de multi-exposition mais aussi documentation des zones dites calmes qui doivent faire l'objet de mesures de préservation en application de la directive européenne.

- Apporter des éléments de cohérence et de caractérisation des phénomènes aux collectivités locales en charge de la réalisation des cartes stratégiques du bruit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne. Les mesures permettent en effet de vérifier la validité des calculs réalisés par un logiciel et confirmer ou infirmer les informations initialement obtenues. La combinaison de ces deux sources d'information (cartes et mesures) permettra ainsi à ces collectivités de communiquer en toute transparence auprès de leurs concitoyens sur les niveaux de bruit auxquels ceux-ci sont exposés.

- Permettre enfin à Bruitparif de disposer du socle d'informations nécessaires à la définition et à la mise en place d'une stratégie de surveillance adaptée sur le long terme composée d'un réseau structurant de stations fixes de mesure et de la conduite de campagnes de mesures ponctuelles destinées à caractériser plus finement un secteur donné ou à évaluer l'impact d'un aménagement spécifique.

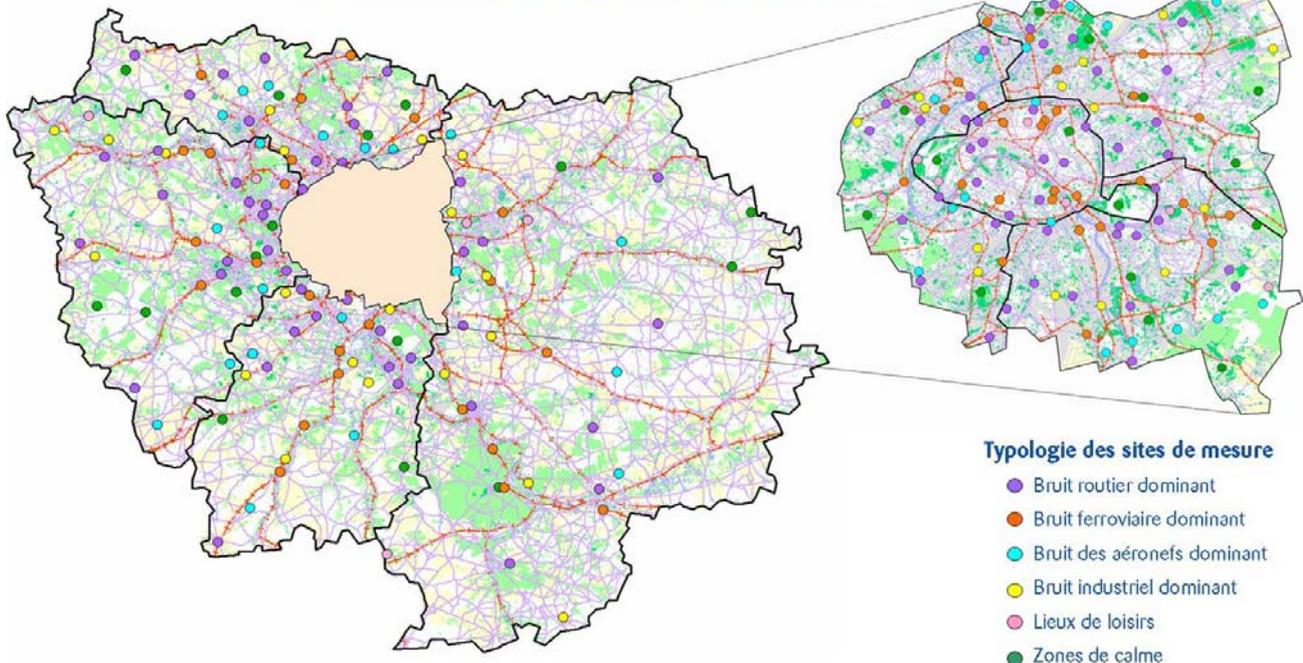


Campagne de mesure du bruit en Ile-de-France

Octobre 2006 – Décembre 2007

Carte des emplacements prévisionnels

La liste des emplacements de mesure et des typologies de site affectées est provisoire. Des modifications pourront y être apportées au fur et à mesure du déroulement de la campagne de mesure.



La mise au point du plan d'échantillonnage

L'élaboration du plan d'échantillonnage a été menée avec pragmatisme sur la base d'une étude approfondie de la répartition des sources de bruit et de la population. Les informations d'évaluation du bruit en Ile-de-France déjà existantes (expertises cartographiques de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France, campagnes de mesure effectuées pour le compte de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Sonores Aéroportuaires, d'Aéroports de Paris ou de Réseau Ferré de France, études diverses déjà réalisées) ont été prises en considération, de même que les attentes des collectivités locales ou des associations de défense de l'environnement.

La sélection des emplacements de mesure a été effectuée en partenariat avec les services techniques des conseils généraux et avec les observatoires du bruit départementaux de la Ville de Paris et du Val de Marne. Un comité scientifique regroupant des spécialistes de la mesure du bruit dans l'environnement et les principaux gestionnaires d'infrastructures a également été constitué afin d'aider Bruitparif à préparer techniquement cette campagne de mesure. Ce comité s'est prononcé sur les emplacements, les typologies de bruit à observer et la philosophie de la campagne de mesure.

Plus de 250 emplacements ont ainsi été présélectionnés de manière équilibrée sur l'ensemble des départements franciliens. Des visites sur le terrain réalisées par l'équipe de Bruitparif ont permis de vérifier la pertinence des emplacements et de prendre contact avec les riverains pour l'implantation du matériel.

La localisation précise des sites de mesure et leurs caractéristiques ont été intégrées dans le système d'information géographique mis en place par Bruitparif, dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'IAU-

RIF. Les cartes des emplacements produites sous ce SIG ont été mises en ligne au cours du dernier trimestre sur le site internet de l'association afin de permettre un accès facilité aux informations pour le grand public.

Chacun des 250 emplacements retenus va faire l'objet d'une mesure fine du bruit sur une durée de quelques jours, afin d'analyser de manière détaillée les caractéristiques sonores du site et les contributions des différentes sources à l'exposition de la population riveraine.

La logistique de la campagne

Au cours de la première moitié de l'année 2006, l'équipe de Bruitparif a étudié l'adéquation des différents matériels de mesure du bruit disponibles sur le marché avec les objectifs recherchés pour la campagne de mesure. Après avoir établi la liste des spécifications techniques nécessaires à respecter et après avoir consulté les principaux fournisseurs de matériel, Bruitparif a acquis six valises/armoires complètes de mesure (3 de marque Brüel and Kjaer et 3 de marque 01dB). Ces valises/armoires contiennent du matériel de mesure sonométrique de classe 1 et peuvent être fixées facilement en façade d'habitation ou sur du matériel urbain. Elles ne nécessitent aucun raccordement électrique ou téléphonique, le matériel étant alimenté par batteries permettant une autonomie maximale de 7 jours et le stockage des données se faisant en local. Les différents matériels ont été réceptionnés progressivement entre les mois de juillet et octobre 2006.



Installation et paramétrage d'une valise sonométrique par une technicienne de Bruitparif

Les moyens humains consacrés à la réalisation et à l'exploitation de la campagne de mesure au sein de Bruitparif s'élèvent à quatre personnes temps plein. Les interventions d'implantation et de reprise du matériel s'effectuent généralement en binômes. Les mesures effectuées dans le département du Val de Marne prévues au printemps 2007 seront réalisées et exploitées conjointement par l'équipe technique de Bruitparif et l'Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore du Val de Marne (ODES 94).



Le lancement de la campagne

Le dernier trimestre de l'année 2006 a été consacré à la finalisation des tests des matériels, et à la mise en place des procédures d'intervention sur le terrain. Au cours des mois de novembre et décembre, des premières mesures sur le terrain ont été réalisées.

Tous les résultats de cette campagne de mesure sont communiqués par Bruitparif en toute transparence au fur et à mesure de son déroulement, notamment par le biais de son site internet.

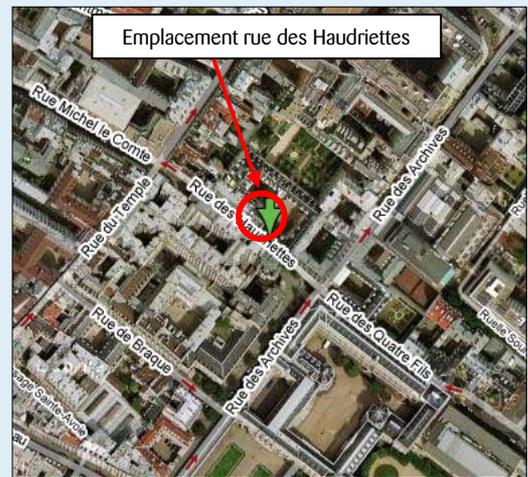
Un premier rapport de mesure a été réalisé à la fin de l'année, à l'occasion d'une mesure du bruit effectuée rue des Haudriettes au mois de décembre 2006. Une synthèse de cette étude figure à la page suivante.



Emplacement de mesure rue des Haudriettes

Résultats de mesure du bruit effectuée rue des Haudriettes dans le quartier du Marais à Paris

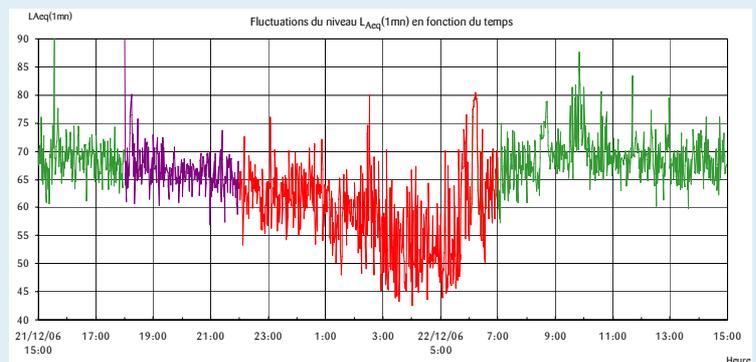
Une documentation de l'environnement sonore du quartier historique du Marais à Paris a pu être effectuée à travers la réalisation d'une mesure de bruit au sein de la rue des Haudriettes située dans le 3^{ème} arrondissement. La portion de la rue qui a été spécifiquement étudiée est comprise entre la rue des Archives et la rue du Temple. Le trafic routier au sein de cette rue est typique d'une circulation routière de centre ville : voitures mais aussi de nombreux deux roues motorisés, passages de camions et véhicules de livraisons. Le trafic est régulièrement congestionné notamment par le stationnement en pleine voie de véhicules de livraison. Ceci a pour conséquence une utilisation massive par les automobilistes de leur avertisseur sonore, ce qui provoque de fortes nuisances pour les riverains.



L'analyse des mesures a été réalisée sur la période allant du **jeudi 21 à 15h00 au vendredi 22 décembre 2006 à 15h00**, période pour laquelle les conditions de trafic étaient représentatives d'un jour ouvrable et pour laquelle les conditions météorologiques étaient propices à la réalisation des mesures acoustiques.

Le profil d'évolution temporelle du bruit enregistré est caractéristique d'une situation de proximité au trafic routier marquée notamment par un bruit relativement continu tout au long de la journée avec des variations temporelles qui reflètent l'évolution du trafic, notamment une diminution importante du niveau de bruit la nuit associée à la baisse de trafic.

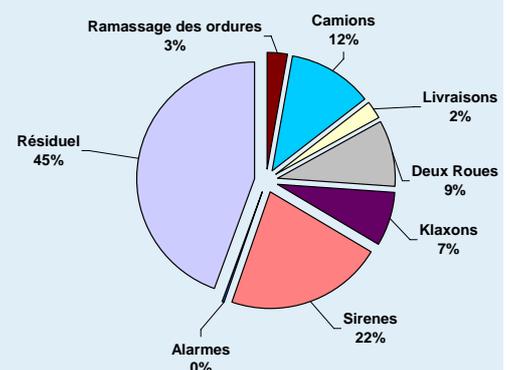
Les valeurs des principaux indicateurs énergétiques au cours de la période d'observation ont été calculées : $L_{Aeq}(6-18h) = 72 \text{ dB(A)}$, $L_{Aeq}(18-22h) = 71 \text{ dB(A)}$, $L_{Aeq}(6h-22h) = 72 \text{ dB(A)}$, $L_{Aeq}(22-6h) = 63.5 \text{ dB(A)}$, $L_{den} = 73.5 \text{ dB(A)}$, mettant ainsi en évidence que le site présente des niveaux d'exposition au bruit qui dépassent les valeurs guides de l'OMS (gêne sérieuse en journée à partir d'un niveau de 55 dB(A) en L_{Aeq} 6-22h, perturbation du sommeil à partir d'un niveau de nuit en L_{Aeq} sur 8h de 45 dB(A) à l'extérieur des chambres à coucher).



L'analyse a ensuite porté plus spécifiquement sur l'identification des événements sonores qui émergent du bruit résiduel de la circulation. Cette analyse a permis de mettre en évidence 556 émergences (pics de bruit) sur la période d'observation de 24 heures dont 253 (soit 45 % d'entre elles) ont donné lieu à un niveau de bruit maximal sur 1s dépassant le niveau de 80 dB(A) . La durée cumulée associée aux phénomènes d'émergence atteint plus d'une heure trente minutes sur une journée, soit environ 6,3 % du temps journalier. Le temps cumulé où les niveaux de bruit dépassent la valeur de 80 dB(A) a été évalué à près de 10 minutes. Les trois sources qui contribuent le plus à l'apparition des pics de bruit sont les avertisseurs sonores (responsables pour 37 % des pics de bruit), les deux roues motorisés (responsables pour 29 % des pics de bruit) et les camions (responsables pour 24 % des pics de bruit). En terme de durée d'apparition, ce sont les véhicules deux-roues motorisés qui représentent la contribution la plus importante (40 % de la durée cumulée des pics de bruit de la journée). Ils sont suivis de peu par les camions (36 % de la durée cumulée des pics de bruit de la journée). Viennent ensuite les avertisseurs sonores (9 % de la durée cumulée des pics de la journée).

Une exploitation fine des mesures effectuées a permis de fournir les contributions des différentes sources de bruit dans les indicateurs énergétiques globaux. L'indicateur énergétique global L_{den} provient ainsi pour 45 % du trafic routier, 22 % des événements de type sirènes qui bien qu'étant peu fréquents sont riches en énergie acoustique (L_{Amax} , 1s observé sur la période de 105 dB(A)), 12 % des passages de camions, 9 % des passages de deux-roues motorisés, 7 % des coups de klaxons, 3 % du ramassage des ordures, 2 % de l'énergie acoustique apportée par les bruits associés aux livraisons.

Répartition énergétique des sources de bruit - L_{den}



))) Les actions de communication

Interventions extérieures

Bruitparif a assuré une dizaine d'interventions au sein de l'Ile-de-France pour présenter Bruitparif, ses missions et les problématiques des nuisances sonores en Ile-de-France. Parmi les principales, on peut citer :

- **19 janvier 2006** : Intervention au Conseil général du Val d'Oise lors d'un petit déjeuner de l'environnement consacré à la directive européenne sur le bruit ;
- **2 mars 2006** : Conférence à la Mairie du 13^e arrondissement dans le cadre d'une manifestation organisée par le CTCRC sur le bruit et les risques associés ;
- **9 mars 2006** : Intervention à la DRASS : présentation du nouvel observatoire Bruitparif aux membres du pôle de compétence bruit ;
- **24 avril 2006** : Conférence à la Mairie du 13^e arrondissement sur le thème bruit et santé ;
- **8 septembre 2006** : Présentation de Bruitparif et de son programme d'actions aux élus et services techniques des conseils généraux d'Ile-de-France ;
- **30 octobre 2006** : Intervention auprès de l'APUR et visite d'une délégation tunisienne ;
- **14 novembre 2006** : Intervention lors d'une réunion publique sur le bruit à Sarcelles sur le Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aéroport de Roissy ;
- **28 novembre 2006** : Présentation de Bruitparif à la DRIRE lors de la réunion annuelle des inspecteurs des installations classées.

Manifestations publiques

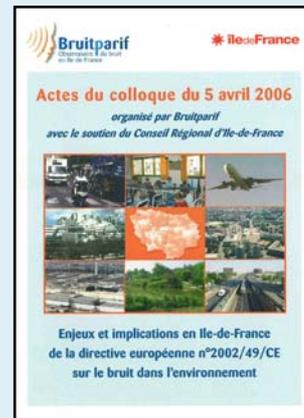
Bruitparif a eu l'occasion d'organiser ou de participer à l'organisation de trois manifestations publiques au cours de l'année 2006.



La journée du 5 avril, préparée et présidée par Bruitparif, s'adressait plus particulièrement aux acteurs concernés en Ile-de-France par la mise en œuvre de cette directive. Rassemblant 180 participants, cette journée a permis de mieux informer sur les territoires concernés et la répartition des responsabilités, de dresser un panorama des initiatives lancées, de faire se rencontrer les différents acteurs, d'encourager la mutualisation des moyens et des expériences afin de tenter de répondre de manière la plus pragmatique possible aux exigences de la directive.

Colloque du 5 avril 2006

Les 4 et 5 avril 2006, Bruitparif et le CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) ont organisé, avec le soutien de la Région Ile-de-France, un colloque sur la directive européenne 2002/49/CE sur le bruit dans l'environnement.

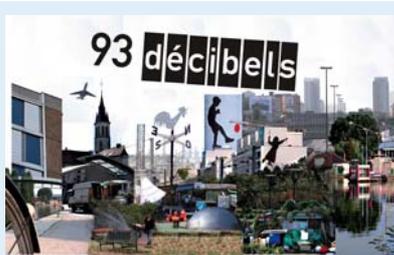


Conférence de presse

Le 13 septembre 2006, Bruitparif a organisé une conférence de presse dans ses locaux, en présence de Jean-Paul Huchon - Président de la Région Ile-de-France - et de Michel Vampouille - Vice-président de la Région en charge de l'environnement - afin de présenter le lancement de la campagne de mesure du bruit en Ile-de-France. Une trentaine de journalistes étaient présents.



De gauche à droite : Michel Vampouille (Vice-Président environnement de la région), Jean-Paul Huchon (Président de la Région), Pascal Marotte (président de Bruitparif) et Fanny Miettlicki (directrice de Bruitparif)



Participation à la Biennale de l'environnement de Seine-Saint-Denis

Lors de la Biennale de l'environnement de Seine-Saint-Denis qui s'est déroulée dans le parc de la Bergère à Bobigny, du 28 septembre au 1^{er} octobre, Bruitparif a participé à une exposition sur le bruit intitulé « SonorCités : 93 décibels » et coordonnée par la société e-senses. Bruitparif a également participé à une table ronde relative à la prise en compte du bruit dans l'aménagement urbain. Au cours de ces trois journées, l'équipe de Bruitparif était présente afin de renseigner le public, notamment les groupes de scolaires, et faire la démonstration de mesure du bruit.

Echos dans les médias

Une cinquantaine de reprises presse citant explicitement Bruitparif et une quinzaine d'interviews dans les radios ou de reportages sur les chaînes de télévision ont été comptabilisées au cours de l'année 2006, dont les trois quarts en relation avec le lancement de la campagne de mesure du bruit suite à la conférence de presse organisée par Bruitparif.

Exemple de reprise presse écrite

Participation de Bruitparif à l'émission « Complément Terre » diffusée en direct sur la chaîne Direct 8

Supports d'information

Bruitparif a conçu en interne un certain nombre de supports de communication à destination du public :

La lettre d'information de Bruitparif, « le Francilophone »

Trois numéros du « Francilophone », la lettre d'information de Bruitparif, ont été édités au cours de l'année 2006:

- Janvier 2006 – N°1 : Présentation de Bruitparif
- Mai 2006 – N°2 : Numéro spécial consacré à la mise en œuvre de la directive sur le bruit dans l'environnement
- Septembre 2006 – N°3 : Présentation de la campagne de mesure du bruit

Développement du site internet

Le site internet de l'association, www.bruitparif.fr, a été développé au cours des premiers mois de fonctionnement de l'association et a été mis en ligne à la fin janvier 2006.

On y trouve des informations sur l'association, sur le bruit et les acteurs de la lutte contre le bruit et une rubrique dédiée à la mise en œuvre de la directive européenne.

La fréquentation du site internet de Bruitparif est certes encore modeste compte tenu du démarrage récent de l'association mais a néanmoins enregistré un nombre de connexions non négligeables (3000 connexions en moyenne par mois). Par ailleurs, le mot « Bruitparif » génère jusqu'à 693 références (moteur de recherche :

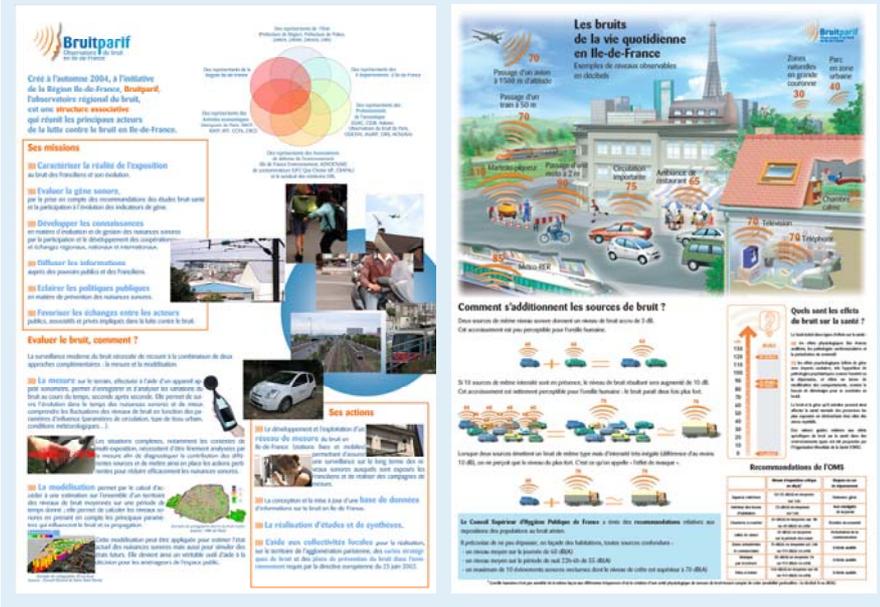
google, 20 décembre 2006), signe de la connaissance déjà réelle de l'association.

Réalisation d'un film Bruitparif

Au cours de l'été 2006, Bruitparif a réalisé en interne un film à l'occasion du lancement de l'Observatoire du Bruit en Ile-de-France. Ce film, d'une durée de 30 minutes environ, présente la structure Bruitparif et fournit un certain nombre de clés de compréhension de la problématique des nuisances sonores en Ile-de-France. Il a été présenté partiellement au cours de la Biennale de l'environnement. Un DVD de ce film a été envoyé à l'ensemble des membres de Bruitparif au mois d'octobre.

Panneaux d'information

Deux panneaux d'information ont été conçus par Bruitparif au cours du mois de septembre afin de présenter l'association et la notion de bruit dans l'environnement. Ces panneaux ont pu d'ores et déjà être utilisés à l'occasion de la participation de Bruitparif à la Biennale de l'environnement de Seine-Saint-Denis.



Au sein du comité de pilotage de cette étude, Bruitparif a contribué au cours de l'année 2006 à la définition des variables et indicateurs à retenir pour caractériser au mieux les expositions au bruit des personnes.

Participation à la révision du SDRIF

Bruitparif a été impliqué dans l'élaboration de la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France à travers la participation au groupe d'expertise environnementale « air et bruit ». Ce groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises au cours de l'année 2006 afin d'établir un état des lieux de la situation régionale vis-à-vis de ces deux problématiques et de faire un certain nombre de recommandations afin que les aménagements régionaux inscrits dans le futur SDRIF soient l'occasion de mieux intégrer la lutte contre la pollution atmosphérique et les nuisances sonores.

Demandes spécifiques

Bruitparif commence à être assez sollicité par le grand public au sujet de demandes d'informations en matière de bruit, notamment à la suite des actions de communication qui ont été menées à l'occasion du lancement de la campagne de mesure.

La plupart des demandes ont fait l'objet de réponses personnalisées par téléphone, mails ou courriers. Pour la majeure partie, ces demandes sont le fait de particuliers, d'associations d'étudiants ou des médias.

Sur l'année 2006, Bruitparif a traité plus d'une cinquantaine de contacts directs, téléphoniques ou par mails avec des associations ou des particuliers recherchant conseils ou renseignements.

))) La participation à des expertises

Participation à l'étude régionale « Bruit et Santé »

Bruitparif participe au comité scientifique de pilotage de l'étude « Bruit et Santé » portant sur les effets sanitaires du bruit en Ile-de-France. Cette étude a été lancée par le Conseil Régional d'Ile-de-France et sa réalisation a été confiée au groupement « Open Rome-Scetauroute ». Une enquête a été menée auprès de patients âgés de 15 ans et plus par 80 médecins généralistes d'Ile-de-France sélectionnés au sein de 30 communes témoins au cours d'une semaine donnée fin 2005. 4391 patients franciliens ont ainsi rempli un questionnaire ETADAM (Etude des Troubles Anxio-Dépressifs et Autres Maladies en Ile-de-France) présenté comme une enquête relative aux effets du stress sur la santé en Ile-de-France. Ces questionnaires ont été analysés finement et mis en relation avec des variables d'exposition au bruit des personnes enquêtées.

Participation au Plan Régional Santé Environnement

Bruitparif participe en tant que membre du comité de pilotage et en tant que membre du sous-groupe d'experts « Bruit » à la mise en œuvre de l'action « Etudier l'impact sanitaire du trafic aérien en Ile-de-France » liée à la fiche 6bis du Plan Régional Santé-Environnement. Le pilotage de cette action a été confié au Préfet du Val d'Oise, avec l'appui technique de la DRASS. Le champ d'application a été limité dans un premier temps aux nuisances des aéroports de Roissy-Charles de Gaulle et du Bourget.

La première phase de l'étude a consisté à analyser les études existantes et à élaborer des premières propositions vis-à-vis de la mise en place d'un système de surveillance des impacts sanitaires auprès des populations riveraines de ces aéroports.

Adhésion de Bruitparif à l'association Acoucité

Bruitparif a adhéré le 13 juin 2006 à l'association Acoucité.



Cette association intervient comme observatoire du bruit au niveau de l'agglomération lyonnaise et constitue également un pôle de compétence reconnu sur l'environnement sonore urbain. Cette association créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon et de membres fondateurs (INRETS, ENTPE, CERTU, CSTB...) a entre autres pour vocation de favoriser les échanges entre les centres de recherches et les besoins opérationnels des villes, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres.

L'adhésion à Acoucité permettra ainsi à Bruitparif d'accéder d'une part à l'expertise de cette communauté scientifique et d'autre part de confronter les expériences des différentes collectivités adhérentes (Grand Lyon, Communauté urbaine de Lille et Région Ile-de-France) en matière de mise en place d'observatoires du bruit.



Station de mesure du bruit implantée par Acoucité le long du tramway et de l'avenue Berthelot à Lyon

Participation au projet européen SILENCE

Bruitparif a rejoint au mois de février 2006 le projet européen SILENCE, à la demande de l'organisation POLIS qui intervient en tant que réseau de villes ou de régions impliquées dans le développement de technologies innovantes et de politiques de transport. Ce projet européen entre dans le cadre du 6^{ème} programme cadre de recherche de la commission. D'une durée de trois ans, il a débuté le 1^{er} février 2005. L'objectif du projet Silence est de permettre une diminution du bruit associé aux transports terrestres en ville grâce à la mise au point de technologies innovantes de réduction du bruit à la source, à une meilleure gestion du trafic et à la conduite de plans d'actions efficaces.

Au sein de ce projet, Bruitparif est amenée à faire partager les expériences de gestion du bruit mises en place au sein de la région Ile-de-France ainsi que les outils d'aide à la décision développés ou en cours de développement. Elle est amenée à participer notamment au groupe de travail piloté par POLIS sur le thème de la planification urbaine et de l'analyse des coûts/bénéfices des différentes actions de lutte contre le bruit, à travers le recensement des actions déjà mises en place au sein des villes partenaires et des retours d'expérience.

silence
Quieter Surface Transport in Urban Areas
ISSUE 1 – FEBRUARY 2006

Editorial: What is SILENCE?
SILENCE is an integrated research project, co-funded for 3 years by the Sixth Framework Programme of the European Commission. The SILENCE project will provide relevant and world leading methodologies and technologies for the efficient control of noise caused by urban road and rail transport. This includes innovative strategies for action plans on urban transport noise abatement, and practical tools for their implementation. The overall outcome of the project should be a reduction of noise emission in urban areas of up to 10 dBA. SILENCE involves the right mix of European expertise to develop appropriate solutions. The project gathers city authorities, public transport operators, research and engineering institutes, European associations, vehicle manufacturers, equipment systems and technology suppliers, and specialised SME's. It is co-ordinated by AVL List GmbH (Austria). Within the project has been running for one year, the first results become available. This six-monthly electronic newsletter aims to keep you up to date on the progress of SILENCE and to published results. Have a pleasant read!

Noise Perception & Annoyance
Within the project's activity on noise perception and annoyance, a source library was established, which contains more than 300 recordings of a large variety of road and rail vehicles, provided by different project partners. The purpose is to identify annoying acoustic components of individual vehicles in order to develop guidelines for individual source-oriented noise reductions. Also, acoustic features will be defined for optimal global noise abatement by means of sound barriers, insulating windows etc. in order to formulate guidelines for global urban noise reduction. The varying recording modes, operational modes of the vehicles, distances from the noise source etc. require a selection according to the following criteria: single pass-by, complete recording of the pass-by (including noise fading away into the background), clear signals (not filled with sounds of animals (birds, dogs etc.) and recording mode (mono, stereo recordings will be converted).

Global Modelling
The global modelling tool is a noise pass-by simulation programme, that will calculate levels, spectra and signatures, but also sound samples that allow to predict the noise in the near field (7.5m, 20m). All these outputs are calculated under real operating conditions, i.e. acceleration, deceleration (simulation when the vehicle is stopped), braking, curve riding, stop of the ventilation sources, stop of the engine etc. The tool will be valid for both rail and road applications. It will provide a common basis, including a differentiation with respect to level, source and vehicle shape. The tool will require a sufficient degree of realism with reasonable calculation times. In view of parametric studies. Several sound synthesis algorithms have already been tested and, at the same time, the source definition is being performed. In addition, a scenario has to be defined for the different events that occur during the pass-by.

www.silence-ip.org

Lettre d'information éditée par Silence

Les perspectives

L'année 2007 constituera une étape clef dans le développement de l'association car celle-ci sera marquée par la consolidation d'une cartographie du bruit à l'échelle du territoire de l'agglomération parisienne, la réalisation de la campagne régionale de mesure du bruit, et la définition des choix techniques à mettre en œuvre vis-à-vis du déploiement des premières stations fixes de mesure dans le cadre de partenariats à engager avec certaines collectivités territoriales.

))) Poursuite des actions d'assistance aux collectivités locales

Bruitparif continuera, au cours de l'année 2007, ses actions d'assistance auprès des collectivités locales, en relation avec la mise en œuvre de la directive européenne 2002/CE/49. Elle organisera notamment des réunions d'information sur la directive à destination des collectivités locales de l'agglomération parisienne, favorisera la coordination des différentes collectivités impliquées et le lancement des projets de cartographie en facilitant notamment l'accès aux données d'entrée et en apportant son aide technique.

Bruitparif s'est notamment engagée à travailler à la consolidation d'une méthodologie d'estimation du bruit industriel pour les besoins de la cartographie du bruit dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne. Une étude d'expérimentation de la méthodologie mise au point sera menée par Bruitparif et la section acoustique du Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCP) sur un certain nombre de sites industriels sélectionnés en Ile-de-France.

Bruitparif souhaite également travailler au cours du second semestre 2007 à la consolidation d'une cartographie globale du bruit à l'échelle du territoire de l'agglomération parisienne à partir

de la mise en cohérence des différentes cartes produites par les autorités compétentes. Une telle consolidation devrait permettre, en s'appuyant sur le partenariat mis en place avec l'IAURIF, de réaliser un certain nombre de traitements transversaux (croisement avec des données socioéconomiques notamment) nécessaires à l'identification des zones les plus problématiques en matière d'exposition des populations aux nuisances sonores et à la hiérarchisation des priorités pour les actions de lutte contre le bruit à mettre en place. Ces travaux constitueront ainsi une aide importante pour les collectivités territoriales qui devront passer fin 2007 de l'étape de la cartographie à l'étape de la construction d'un plan de prévention.

))) Réalisation de la campagne de mesure

L'année 2007 va être consacrée en grande partie à la réalisation et à l'exploitation des mesures sur les 250 emplacements situés en Ile-de-France qui ont été sélectionnés en 2006 lors de la phase de préparation du plan d'échantillonnage.

Les résultats de mesure seront régulièrement communiqués aux autorités locales et au grand public par l'intermédiaire du site internet de l'association et donneront lieu à la publication de rapports d'étape.

Exemple de mesure temporaire de bruit dans l'environnement



))) Pré-configuration du réseau de mesure

Sur la base des résultats de la vaste campagne de mesure menée entre octobre 2006 et fin 2007, Bruitparif va déployer un réseau de mesure permanent du bruit dans l'environnement à l'échelle de l'Ile-de-France. Ce réseau sera déployé sur trois années entre la fin de l'année 2007 et la fin de l'année 2010. Il devrait comprendre à terme une cinquantaine de stations de différents types (se reporter à l'encart page suivante) réparties sur l'ensemble du territoire régional.



Station de mesure expérimentale implantée rue du Louvre, Paris 1er

L'année 2007 sera consacrée à l'étude de faisabilité de la mise en œuvre d'un tel réseau avec notamment la réalisation des choix techniques, concernant :

- L'étude des matériels disponibles sur le marché et de leurs potentialités en terme d'implantation, d'acquisition des données, d'analyse et de communication : dans ce cadre, Bruitparif expérimentera en situation réelle la mise en œuvre de deux solutions complètes de mesure de dernière génération prêtées l'une par 01dB, l'autre par Bruël & Kjaer.
- Les différentes solutions technologiques de communication à distance des données (par ligne téléphonique filaire analogique ou ADSL, sans fil : GSM, GPRS, 3G, Wimax, liaison radio...) en testant les différentes solutions dans des configurations variées rencontrées en Ile-de-France et en analysant les coûts de communication prévisibles associés.

- La configuration et le développement au sein du siège de Bruitparif d'une base de données des mesures. Les choix informatiques associés à la construction d'une telle base de données seront réalisés sur la base du calcul de volumétrie des données à stocker, de l'identification des besoins en traitements automatiques à réaliser et des formats des données propres à chaque type de matériel.

- Le développement des outils d'analyse et d'exploitation des résultats de manière à produire des rapports statistiques de mesure et d'alimenter en continu le site internet de l'association.

A l'issue de cette étude de faisabilité, des premières balises seront installées sur le territoire francilien. L'objectif que s'est fixé Bruitparif est le déploiement d'au moins une balise de mesure par département francilien d'ici la fin de l'année 2007.

Pour cela, Bruitparif souhaite développer des partenariats avec les collectivités locales désireuses de se doter d'un outil de surveillance et/ou d'évaluation de l'efficacité des actions de lutte contre le bruit qu'elles pourront mettre en œuvre.

)))) Supports d'information

Bruitparif prévoit de réaliser en 2007 différents documents d'information à destination du public et des décideurs :

- trois numéros de sa lettre d'information « Le Francilophone »
- un rapport d'activités 2006
- une plaquette de présentation de Bruitparif.

Par ailleurs, le site web de l'association jusqu'à présent essentiellement informatif sera retravaillé pour permettre de disposer de davantage de fonctionnalités interactives notamment vis-à-vis de l'accès aux cartes des sites de mesures, aux résultats de mesures et aux indicateurs de bruit.

Afin d'appréhender au mieux la diversité des typologies d'exposition au bruit en Ile-de-France, l'observatoire qui sera développé par Bruitparif comprendra plusieurs catégories de stations :

)))) des stations fixes permanentes qui seront implantées dans un objectif de mesure sur le long terme. Elles constitueront l'architecture structurante du réseau de mesure. Ces stations permettront de suivre les évolutions des nuisances sonores dans le temps et d'améliorer la connaissance des fluctuations des niveaux de bruit en fonction des paramètres d'influence (paramètres de trafic, type de tissu urbain, météorologie ...).

Elles seront implantées sur des sites représentatifs pour caractériser :

- des zones où les niveaux de bruit sont importants et qui sont connues sous le nom de « zones de bruit critiques » car les populations exposées sont nombreuses ou revêtent un caractère particulièrement sensible (établissements scolaires, hôpitaux...);

- des lieux emblématiques : grands axes, places, lieux piéton, espaces touristiques où la population ou la fréquentation est importante ;

- des zones relativement éloignées des sources directes de bruit mais pouvant en subir l'influence selon les conditions météorologiques ;

- des zones calmes à préserver.

)))) des stations fixes qui seront implantées, en liaison avec les collectivités locales, dans un objectif de quantification sur le moyen terme (plusieurs mois à quelques années) des impacts de grands projets de modifications d'infrastructures ou d'aménagements urbains ;

)))) des stations mobiles qui seront implantées dans un contexte de campagne de mesures court terme (de l'ordre de plusieurs jours) pour renseigner finement un secteur particulier, quantifier l'impact d'événements particuliers (grande manifestation, grand chantier...) ou de mesures ponctuelles (journée sans voiture...) sur les niveaux de bruit et l'exposition des populations.

)))) Poursuite de la participation de Bruitparif à des expertises

Bruitparif continuera de participer en 2007 aux actions suivantes :

- Comité scientifique de pilotage de l'étude régionale « Bruit et Santé » portant sur les effets sanitaires du bruit en Ile-de-France.

- Sous-groupe d'experts « Bruit » relatif à la mise en œuvre de l'action « Impact sanitaire du trafic aérien en Ile-de-France » dans le cadre du Plan Régional Santé-Environnement. Ce sous-groupe devra faire en 2007 des propositions quant à la mise en place d'un système de surveillance des impacts sanitaires auprès des populations riveraines des aéroports franciliens.

- Groupe de travail mis en place mis en place par la mission bruit du MEDD et coordonné par l'ADEME qui vise à établir un guide méthodologique relatif à l'élaboration des plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE).

- Projet européen SILENCE : Bruitparif sera amenée à faire partager les expériences de gestion du bruit mises en place au sein de la région Ile-de-France ainsi que les outils d'aide à la décision développés ou en cours de développement. Elle est amenée à participer notamment au groupe de travail piloté par POLIS sur le thème de la planification urbaine et de l'analyse des coûts/bénéfices des différentes actions de lutte contre le bruit, à travers le recensement des actions déjà mises en place au sein des villes partenaires et des retours d'expérience.

Conception et réalisation : Bruitparif

Crédits photographiques : Bruitparif, D. Simon, laurif, E-senses, Googlemaps, Acoucity.

www.bruitparif.fr

BRUITPARIF - Observatoire du bruit en Ile-de-France

25 rue coquillière - 75001 Paris

Tél : 01 75 00 04 00 - Fax : 01 75 00 04 01

Email : contact@bruitparif.fr